



BUREAU DU 8 JUIN 2022				
DÉLIBÉRATION N°	B2022	06	08	09

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220608-B20220608_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 09/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



- Date d'envoi de la convocation : 2 juin 2022
- Nb de membres en exercice : 26
- Nb de membres présents¹ : 16
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 2
- Nb de membres absents et excusés : 8

**DOMAINE ET PATRIMOINE
CESSION DE BENNES AMOVIBLES POUR BRAS HYDRAULIQUE
MISE AUX ENCHÈRES ÉLECTRONIQUES
AUTORISATION**

Le quorum constaté,

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Dans le cadre du renouvellement de ses équipements de stockage et de transfert des déchets, le SMÉDAR souhaite vendre des lots de bennes amovibles pour bras hydraulique dont il n'a plus l'utilité.

Pour ce faire, il sera procédé à une mise aux enchères de ces bennes sur la plate-forme électronique à laquelle le SMÉDAR est adhérent (www.webencheres.com).

Les 82 bennes seront vendues en 8 lots dont les détails sont joints en annexe.

Type de matériel	Volume	Nombre de bennes	Prix de vente
Bennes amovibles pour hydraulique (bennes ouvertes)	10 m ³	21 (2 lots)	200,00 € nets/benne
Bennes amovibles pour hydraulique (bennes ouvertes)	30 m ³	61 (6 lots)	200,00 € nets/benne

Les principales caractéristiques de cette vente sont indiquées dans les tableaux annexés.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
Vu la délibération C20200909_07 du Comité du 09/09/2020 accordant délégation au Bureau,

¹ Sur site et en visioconférence.

Considérant le rapport présenté,

Article unique – D'autoriser la cession de ces bennes amovibles aux acquéreurs qui auront présenté la meilleure offre de rachat à l'issue de la mise aux enchères du matériel sur la plate-forme *webencheres.com*.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR 18

Nb de votes CONTRE 00

Abstention(s) 00

FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ